



BULLETIN D'INFORMATIONS SCOLAIRES

2009 – 2010

ECOLE DE GROLLEY



DOCUMENT À CONSERVER DURANT TOUTE L'ANNÉE

TABLE DES MATIERES

Le mot de la Commission scolaire	2
Le mot du Corps enseignant.....	4
Liste et coordonnées des membres de la Commission scolaire	5
Liste et coordonnées des membres du Corps enseignant.....	5
Adresses et coordonnées diverses	6
Répartition des classes pour 2009 - 2010.....	7
Calendrier des vacances scolaires 2009 - 2010	7
Calendrier des vacances scolaires 2010– 2011	8
Jours fériés année scolaire 2009 - 2010.....	8
Horaires des classes/Congé/ Demande de congés	9
Directives concernant la sécurité routière	10
Permis/interdit: memento de la DICS.....	12
Bus scolaire: règlement communal.....	13
Introduction de la deuxième année d'école enfantine.....	16
Activités créatrices manuelles.....	18
Piscine, camp d'été, journées sportives.....	18
Gymnastique, Football-Club, Tennis Club	19
Musique, Chant, Groupements des scouts	20
Psychologie, logopédie, psychomotricité	21
Elèves en situation d'échec scolaire	21
Information sexuelle.....	22
Médecin scolaire, dentiste scolaire	23
Récréation et alimentation	24
Ecole maternelle	24
Bibliothèque	25
Instruction religieuse.....	25
Activités culturelles	26
Activités culturelles extra-scolaires	26
Education routière.....	27
Divers.....	28
Devoirs surveillés.....	29
Ecole des parents	30
Cours d'allemand - Inscription	31

Année historique

Chers parents et enfants,

L'année scolaire 2009/2010 va certainement rentrer dans l'histoire de notre commune. Dans le but d'une harmonisation scolaire en Suisse, le canton de Fribourg a adopté le projet Harmos et le Conseil communal, d'entente avec la Commission scolaire, a décidé d'introduire la deuxième année d'école enfantine obligatoire. Conscients que cette modification interviendra significativement dans la vie des familles, nous pensons, en revanche, que cette deuxième année comporte de nombreux points positifs qui contribuent au développement de nos enfants. Par exemple, elle favorise la socialisation et elle permet une détection précoce de divers problèmes d'apprentissage ou de comportement. Elle facilite aussi l'intégration des enfants de migrants dans notre milieu scolaire.

La commune de Grolley est dans l'heureuse situation de bénéficier d'infrastructures suffisantes pour accueillir une deuxième classe enfantine. Nous disposons depuis de nombreuses années de deux locaux sur le même niveau et entièrement équipés. Vous trouvez un bon nombre d'informations sur l'organisation de cette 2^e année d'école enfantine à l'intérieur de ce bulletin d'information.

Un autre événement vient s'ajouter aux nouvelles importantes : notre bus scolaire flambant neuf. Un magnifique véhicule, équipé de toutes les nouveautés en matière de sécurité pour le transport scolaire. Ce bus dispose de 24 places individuelles avec ceintures de sécurité adaptées aux enfants. Un marche pied électrique et une porte coulissante entièrement automatique permettent un accès facile pour les tout petits. Cette porte ne peut s'actionner que moteur et véhicule arrêtés.

Cependant et malgré ce beau véhicule, je vous suggère de privilégier la marche à pied sur le chemin de l'école. En effet, de nos jours, beaucoup d'enfants ont des problèmes de surpoids et le mouvement quotidien contribue à diminuer ce risque.

Pour la sécurité des enfants qui vont à pied à l'école, nous pouvons à nouveau compter sur le travail précieux de 9 parents bénévoles. Toute notre gratitude à ces personnes qui oeuvrent par tous les temps pendant l'année scolaire. Cette année, nous avons, de justesse, trouvé les personnes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service des patrouilleurs. Il y a, bien sûr, aussi les grands élèves de 5^e et 6^e années qui nous aident dans cette tâche. A eux aussi, un merci particulier. Malgré ce succès apparent, notre chef des transports de la commission scolaire a chaque année beaucoup de difficultés à trouver le minimum de personnes pour assurer la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école. Avec 9 adultes, chaque personne est en service une fois par semaine. Si nous pouvons doubler ce

nombre, le tournus pourrait être allégé à une intervention tous les 15 jours. J'espère qu'à l'avenir nous pourrions compter sur plus de personnes et ainsi maintenir ce service indispensable.

Toujours dans ce contexte du mouvement, je vous annonce notre prochaine et traditionnelle journée internationale «Pédibus» qui aura lieu le mardi 22 septembre 2009. Nous laisserons une nouvelle fois tous les moyens de locomotion à la maison (voiture, vélo, trottinette, rollers, etc.) pour monter ensemble, élèves et parents, vers l'école. D'avance, je vous remercie d'apporter une nouvelle fois une contribution respectueuse à notre environnement et de soutenir cette action de marche à pied à l'école.

Au revoir !

Une personne quitte les rangs de la commission scolaire. Il s'agit de Philippe Rohrbasser à qui nous adressons tous un merci particulier. Pendant neuf ans, il a organisé le transport scolaire et le service des patrouilleurs. Il a aussi été le «chauffeur officiel» pour les visites du camp d'été par la commission scolaire pendant toutes ces années.

Bienvenue !

Cinq nouvelles personnes vont renforcer nos rangs et je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leurs tâches et une cordiale bienvenue dans notre «Ecole du bonheur». Il s'agit de :

Mme Stéphanie Dubois (maîtresse enfantine)

Mme Alicia Rolle (maîtresse enfantine)

Mme Rose-Marie Demierre (maîtresse ACT/ACM)

M. Pierre-André Magnin (commission scolaire – responsable des transports)

M. Marc Voumard (soutien pour la maintenance de l'infrastructure informatique de l'école)

A vous, toutes et tous, qui œuvrez de près ou de loin pour le bien-être de nos enfants durant l'année scolaire, un très chaleureux MERCI !

Parents, enfants et enseignants, je vous souhaite une excellente année scolaire 2009/2010.

Bruno Hayoz,
président de la Commission scolaire

Chers enfants,

Nous vous souhaitons une bonne reprise des classes le

JEUDI 27 AOUT 2009

**à 08.00 pour l'école primaire et
l'école enfantine**

Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme et vous souhaitons une bonne fin de vacances !

Le Corps enseignant



LISTE ET COORDONNEES DES MEMBRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

<i>Président</i>	Hayoz Bruno	☎ 026 475.40.57
<i>Secrétaire</i>	Baudin Emmanuelle	☎ 026 475.54.35
<i>Caissier</i>	Nein Claude-Michel	☎ 026 475.43.12
<i>Membres</i>	Werro Isabelle	☎ 026 475.38.64
	Martin Philippe	☎ 026 475.19.92
	Pierre-André Magnin	☎ 026 475.53.35
	Gavillet Marie-Françoise	☎ 026 475.20.58
<i>Délégués des maîtres</i>	Mélanie Probst -Wenas	☎ 026 422.26.65
	Agnès Rohrbasser	☎ 026 475.13.72

LISTE ET COORDONNEES DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Chanez Jean-Claude	☎ 079 276.49.32
Demierre Rose-Marie	☎ 026 475.25.91
Dubois-Donzel Stéphanie	☎ 026 475.35.38
Dumont Suzanne	☎ 026 475.21.46
Fasel Dominique	☎ 026 684.38.03
Gauderon Brigitte	☎ 026 475.34.95
Gremion Valérie	☎ 079 276.74.25
Grüter Anita	☎ 079 786.12.23
Joye Pierre	☎ 026 660.21.37
Litzistorf Emmanuelle	☎ 026 475.13.45
Probst-Wenas Mélanie	☎ 026 422.26.65
Rohrbasser Agnès	☎ 026 475.13.72
Rolle Alicia	☎ 026 321.27.47
Savary Chantal	☎ 026 475.35.16
Schneider Thérèse	☎ 026 684.12.63
Rey Marie-Françoise	☎ 026 663.21.78

ADRESSES ET COORDONNEES DIVERSES

<i>Ecole – concierge:</i>	M. Blaise Meylan ☎ 026 475.10.18
<i>Inspecteur des classes primaires:</i>	M. Hugo Stern Inspection des écoles 1 ^{er} arrondissement Ch. des Mazots 2 1700 Fribourg ☎ 026 305.73.81 E-mail: Sternh@fr.ch
<i>Conseillère pédagogique EE-1P-2P:</i>	Mme Patricia Gaillard Inspection des écoles - Région Nord Ch. des Mazots 2 1700 Fribourg ☎ 026 305.73.86 E-mail: GaillardPat@fr.ch
<i>Conseillère pédagogique ACT-ACM:</i>	Mme Marie-Hélène Brouchoud Inspection des écoles Ch. des Mazots 2 1700 Fribourg ☎ 026 305.73.87
<i>Psychologue:</i>	Mme Marie-Hélène Senn ☎ 026 475.39.85
<i>Logopédiste:</i>	Mme Marie-Laure Aebischer ☎ 026 475.39.85
<i>Médecin scolaire:</i>	M. Hugues Mottaz Les Biolettes 15 1772 Grolley ☎ 026 475.34.22
<i>Dentiste scolaire:</i>	Service dentaire scolaire cantonal Pérolles 23 1700 Fribourg ☎ 026 305.98.02 Clinique orthodontique ☎ 026 305.98.00 Cabinet dentaire ☎ 026 305.98.06 (également disponible en cas d'urgence)

REPARTITION DES CLASSES POUR

Niveau	Nombre d'élèves	Enseignant(es)
Enfantine 1	17	Mme Suzanne Dumont
Enfantine 2	16	Mme Alicia Rolle 60% Mme Stéphanie Dubois-Donzel 40%
1P	24	Mme Chantal Savary
2P	16	Mme Emmanuelle Litzistorf 80% Mme Mélanie Probst-Wenas 20%
3P	20	Mme Valérie Gremion 70% Mme Anita Grüter 30%
4P	20	Mme Brigitte Gauderon 50% Mme Agnès Rohrbasser 50%
5P1	15	M. Jean-Claude Chanez
5P2	15	M. Dominique Fasel
6P	24	M. Pierre Joye
Total des élèves:	134 EP + 33 EE	

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2009-2010

<i>Rentrée scolaire</i>	jeudi 27 août 2009
<i>Vacances d'automne</i>	du lundi 19 octobre 2009 au vendredi 30 octobre 2009
<i>Noël</i>	du lundi 21 décembre 2009 au vendredi 1 janvier 2010
<i>Carnaval</i>	du lundi 15 février 2010 au vendredi 19 février 2010
<i>Pâques</i>	du lundi 29 mars 2010 au vendredi 9 avril 2010
<i>Vacances d'été</i>	dès le jeudi 8 juillet 2010

JOURS FERIES ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010

<i>Immaculée Conception</i>	le mardi 8 décembre 2009
<i>Ascension</i>	le jeudi 13 mai 2010 et vendredi 14 mai 2010
<i>Lundi de Pentecôte</i>	le lundi 24 mai 2010
<i>Fête-Dieu</i>	le jeudi 3 juin 2010 et vendredi 4 juin 2010

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2010 – 2011

<i>Rentrée scolaire</i>	jeudi 26 août 2010
<i>Vacances d'automne</i>	du lundi 18 octobre 2010 au lundi 1 ^{er} novembre 2010
<i>Noël</i>	du vendredi 24 décembre 2010 au vendredi 7 janvier 2011
<i>Carnaval</i>	du lundi 7 mars 2011 au vendredi 11 mars 2011
<i>Pâques</i>	du lundi 18 avril 2011 au vendredi 29 avril 2011
<i>Vacances d'été</i>	dès le lundi 11 juillet 2011

Les calendriers scolaires sont disponibles sur le site Internet de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport: www.admin.fr.ch/dics



HORAIRES DES CLASSES

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! ATTENTION NOUVEL HORAIRE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Ecole primaire et école enfantine

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 - 11h15	13h30 – 15h40
Mardi	8h00 - 11h15	13h30 – 15h40
Mercredi	8h00 - 11h15	CONGE
Jeudi	8h00 - 11h15	13h30 – 15h40
Vendredi	8h00 - 11h15	13h30 – 15h40

CONGES

Enfantine 1 lundi matin, mardi matin , mercredi après-midi, jeudi matin et vendredi matin

Enfantine 2 Lundi après-midi, mercredi après-midi, et vendredi après-midi

1P et 2P Mercredi après-midi +
alternance mardi et jeudi après-midi

3P/ 4P / 5P / 6P Mercredi après-midi

DEMANDE DE CONGE

Selon le règlement de la loi scolaire (art. 33), un congé peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés. La demande de congé est présentée à l'avance, par écrit, signée des parents et elle doit être motivée.

Le maître est compétent pour accorder **un congé** exceptionnel jusqu'à **3 jours pendant toute la scolarité enfantine et primaire**. Au-delà, c'est l'inspecteur scolaire qui décidera de la validité du congé.

DIRECTIVE CONCERNANT LA SECURITE ROUTIERE

Pour se rendre à l'école, les parents encouragent leurs enfants à se déplacer à pied. La Commission scolaire et le Corps enseignant de Grolley, s'appuyant sur l'article 50 de la Loi sur la circulation routière (voir ci-dessous), a décidé d'édicter quelques règles qui devront être respectées par tous les élèves de l'école, immédiatement:

- 1) Tout **cycliste** aura le devoir d'être prudent sur les zones piétonnes et d'utiliser routes et chemins autorisés. Aux heures de pointe (arrivées et sorties de classe), il ne pourra plus aller à vélo sur le trottoir (le long de la route cantonale, depuis et jusqu'au Café de la Gare) et sur le chemin situé juste devant l'école (en face des classes) ; il devra pousser sa bicyclette.
Dès son arrivée à l'école, il devra parquer son vélo et ne pas l'utiliser dans les cours de récréation ou sur les routes proches du bâtiment et de l'église.
- 2) Les passionné(e)s de **trottinettes, de skateboard, patins à roulettes, ...** pourront pratiquer leur sport favori sur les places de jeux des quartiers d'habitation ou sur les routes à faible circulation.
En revanche, il leur est désormais interdit de venir à l'école avec ces moyens ludiques de déplacement; cette disposition s'applique en période de classe pour des raisons évidentes de sécurité (danger pour les piétons sur le trottoir très fréquenté bordant la route cantonale, danger également dans les cours d'école, risques importants sur les routes, même secondaires).

La Commission scolaire et le corps enseignant s'engagent pour améliorer la sécurité de vos enfants. Le parking près de l'école est un lieu dangereux compte tenu du nombre de voitures qui circulent et des enfants qui courent dans tous les sens. La route vers le parking doit absolument rester libre. Parquez-vous dans les cases pour laisser descendre vos enfants de votre véhicule ou pour les reprendre. Le bus scolaire a une place marquée près des bacs à fleurs. N'occupez pas cette place pendant les horaires de l'école. Le chauffeur vous en est reconnaissant par avance.

En vous remerciant de prendre bonne note de ces informations et de comprendre notre démarche de sécurité, nous vous prions de faire appliquer ces directives par vos enfants et vous présentons, chers parents, nos salutations les meilleures.

La Commission scolaire & le Corps enseignant
de Grolley

Approuvé par le Conseil communal de Grolley, le 15 octobre 2001

Article 50 LCR Circulation routière, jeux et sports sur la route et les trottoirs

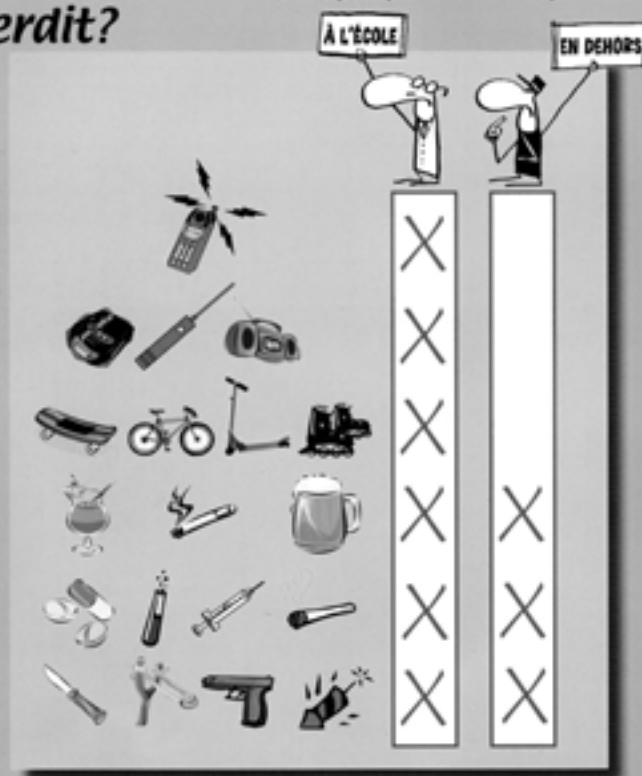
Il est interdit, sauf sur les routes à faible circulation (p. ex. dans les quartiers d'habitation), de jouer ou de pratiquer des sports sur la chaussée, notamment de circuler à vélo d'enfant, en patins à roulettes, etc., ainsi que d'aller en luge ou à skis. En jouant ou en pratiquant des sports sur les routes à faible circulation, on ne doit ni gêner ni mettre en danger les autres usagers de la route.

Il n'est permis de jouer ou de pratiquer des sports sur le trottoir que si les piétons et la circulation sur la chaussée ne sont pas mis en danger ou gênés.



Permis ou interdit?

Dans la vie en société, comme à l'école, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut.



...VOUS NE POURRIEZ PAS SIMPLIFIER ?

... NOUS DIRE CE QUI EST PERMIS ?...



Document tiré du mémento préparé par la DICS

TRANSPORT SCOLAIRE

Base légale: Règlement d'exécution de la Loi scolaire (RLS)

II. Gratuité des transports d'élèves (art. 6 al. 2 LS)

Art. 4 Principe

Durant l'année préscolaire et durant la scolarité obligatoire, les élèves ont droit à un transport gratuit dans la mesure où celui-ci est reconnu.

Art. 5 Reconnaissance

a) Longueur du trajet

aa) Année préscolaire et école primaire

Un transport d'élèves de l'année préscolaire ou d'élèves de l'école primaire est reconnu:

a) si le transport est organisé à l'intérieur d'un cercle scolaire ou à l'intérieur d'une région desservie par une salle de sport,

b) si et dans la mesure où ce transport est organisé d'école à école ou de l'école à la salle de sport,

c) et si et dans la mesure où les élèves ont à parcourir une distance d'au moins trois kilomètres pour se rendre à l'école ou à la salle de sport.

Cette condition n'est pas remplie, c'est pourquoi la Commune n'a aucune obligation de transport ni de responsabilité légale pour le transport des élèves ; par ailleurs, elle est en droit de demander une participation annuelle de CHF 100.-, le solde des frais étant à sa charge.

Historique et situation actuelle

Dans un premier temps, ce fut l'ancienne commune de Corsalettes qui a créé ce service pour ses enfants fréquentant le cercle scolaire de Courtion. Actuellement, les élèves du Guéravet, des quartiers du Melley, des Thurlings et de la Rte de la Broye peuvent emprunter ce moyen de transport. Avec le développement de ces derniers quartiers, le bus devient trop petit: 30 places recensées pour 25 places avec le chauffeur (selon contrat d'assurance).

Horaire et prise en charge

Pratiquement, l'horaire de prise en charge à l'aller ne pose pas de problème. Par contre, pour le retour, il arrive que certains élèves manquent le bus pour diverses raisons. Les élèves étant libres de prendre le bus, le chauffeur ne fait pas l'appel avant chaque départ. Dès lors, nous avons **fixé l'horaire de départ de l'école à 10 minutes après la sonnerie: soit 11'25 h et 15'50 h.** Passé ces heures, nous ne

répondons plus du transport des élèves, ni des éventuels risques encourus sur le chemin du retour.

Inscriptions

Dès la rentrée scolaire 2009-2010, les enfants seront acceptés selon les critères suivants:

- **Nombre de places maximum: 24**
- **Priorité: élèves de Corsallettes, de l'école enfantine à la 6P**
- **EE1-EE2 et 1 P** (Guéravet, Thurlings, Melley)
- **Solde attribué selon disponibilité, aux élèves de 2P, à l'exclusion des 3/4/5/6P.**

**La Commission scolaire est d'avis que les grands élèves peuvent aussi se déplacer par leurs propres moyens (à pied, à bicyclette...)

Commander un laissez-passer (carte plastifiée au nom de l'enfant) à l'administration communale **jusqu'au 13 août 2009**. Le document sera à disposition au Bureau communal, **dès le 17 août 2009 contre paiement de la contribution des parents (CHF 100. –) et signature du code de conduite.**

Nous suggérons aux parents de le fixer à un cordon que l'on peut passer autour du cou.

La Commission scolaire précise que les enfants ne sont pas autorisés à profiter de ce service de transport à des fins privées (p. ex. dîner ou goûter chez un camarade).

Code de conduite

Dans le but d'améliorer la sécurité de tous les usagers du bus scolaire, la commission scolaire a élaboré un code de conduite en 2007. Les personnes qui vont récupérer leur abonnement annuel au bureau communal sont priées de prendre connaissance du contenu du code et de le signer. Ils recevront une copie pour information aux enfants.

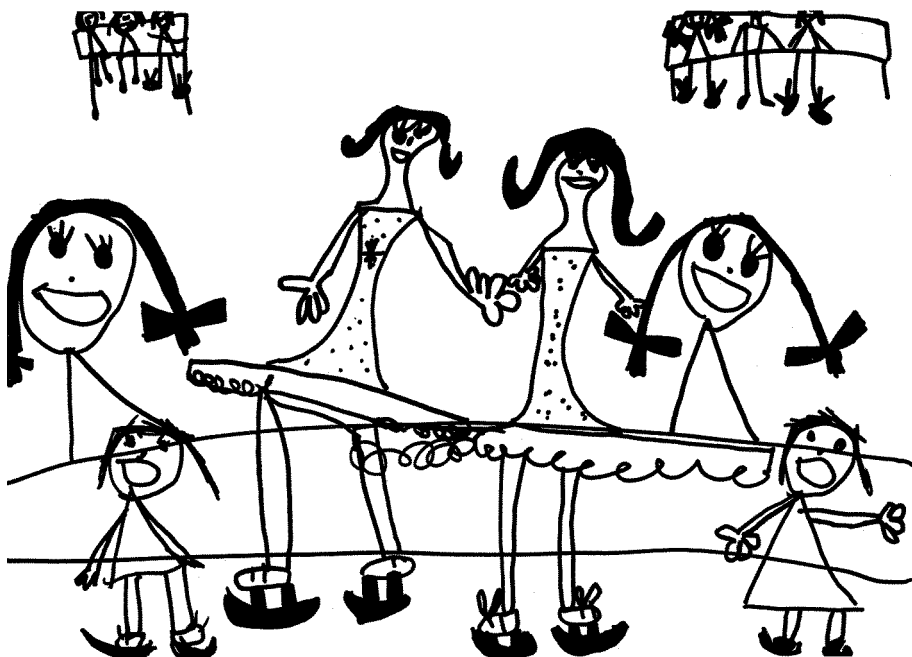
Pour les transports des élèves lors d'activités organisées hors cercle scolaire (journée ou activité sportive, visite de musée, etc.), les parents des élèves concernés seront sollicités.

Ces déplacements en voiture privée se font sous la responsabilité des conducteurs. La responsabilité des enseignants n'est pas engagée dans ce type de transport. Toutefois, la commune a conclu une assurance RC pour ces transports. Pour bénéficier de cette couverture, il suffit d'indiquer sur une liste (en possession du corps enseignant) les coordonnées du conducteur, le but du transport et les kilomètres parcourus.

La Commission scolaire rappelle en outre que pour toutes les places prévues par le permis de circulation, les enfants de moins de 7 ans doivent être attachés sur des

sièges pour enfants ou au moyen de dispositifs de retenue adéquats. De même, les enfants de plus de 7 ans seront attachés et disposeront d'un système de sécurité adapté à leur âge.

Approuvé par le Conseil communal, le 23 février 2004 et le 11 juin 2007



INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉCOLE ENFANTINE OBLIGATOIRE

Entrée à l'école enfantine

L'âge d'entrée à l'école enfantine est fixé à 4 ans révolus au 31 juillet. Il n'y a plus de possibilité d'avancer l'entrée d'un enfant à l'école. Par contre, nous souhaitons simplifier la procédure permettant aux parents de retarder d'un an l'entrée de leur enfant à l'école obligatoire. Lorsque des circonstances particulières le justifient, notamment le manque de maturité suffisante, les parents peuvent adresser jusqu'au 30 avril une déclaration écrite à l'inspecteur scolaire, qui s'entretient avec eux avant d'accorder une dérogation (adresse: Inspection des écoles, Région Nord, ch. des Mazots 2, 1700 Fribourg). Celle-ci a pour conséquence de repousser d'une année l'entrée de l'enfant à l'école enfantine, car, en principe, tous les enfants accomplissent deux années d'école enfantine (ci-après EE).

Organisation de l'enseignement

Les enfants de la 1^{re} année EE (4 ans révolus au 31 juillet précédant la rentrée scolaire) suivent 12 à 14 leçons - de 50 minutes chacune - par semaine. Ils ont congé 4 ou 5 demi-jours par semaine, selon l'horaire défini. Les enfants de la 2^e année EE suivent 22 à 24 leçons par semaine et ont congé 2 ou 3 demi-jours par semaine. Dans les deux cas, ce sont les communes qui définissent le nombre de leçons et l'horaire. Cependant, les communes qui ont la responsabilité d'établir l'horaire doivent le soumettre à l'inspecteur. Les leçons doivent être regroupées de manière à former un horaire bloc – composé de demi-jours entiers – identique à celui de l'école primaire. Il n'est par exemple pas admis que les élèves de l'école primaire débutent à 8 h alors que les élèves de l'école enfantine commencent à 9 h.

Formation et effectifs des classes

Le modèle choisi pour l'école enfantine implique que les élèves des deux degrés se retrouvent dans une même classe. Une classe qui serait composée uniquement d'élèves de 1^{re} année EE ou uniquement de 2^e année EE ne pourra être autorisée. Les deux degrés sont obligatoirement mélangés même lorsqu'un cercle scolaire dispose de plusieurs classes enfantines. A l'intérieur d'une même classe, les deux degrés sont rassemblés pour un enseignement commun variant entre 8 et 10 leçons.

Pour obtenir l'ouverture d'une classe enfantine, le nombre minimal d'élèves est de 14. L'ouverture d'une classe supplémentaire est permise à partir de 24 élèves.

Evaluation du travail scolaire

Aucune évaluation n'est organisée durant l'école enfantine, si ce n'est une indication de la progression de l'enfant dans ses apprentissages par des appréciations. Un enfant qui montre des facilités et des capacités particulièrement importantes peut être autorisé à n'accomplir qu'une seule année EE et à entrer ainsi à l'école primaire plus vite que prévu. A l'inverse, un enfant qui rencontre de grandes difficultés peut accomplir trois ans d'école enfantine.

La décision pour avancer l'entrée à l'école primaire ou prolonger l'école enfantine appartient à l'enseignante après discussion et avec l'accord des parents et de l'inspecteur.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Les règles de fonctionnement du cercle scolaire sont définies dans les textes suivants:

- la loi scolaire du 23 mai 1985 (abrégée LS), référence légale: Recueil Systématique de la législation Fribourgeoise (RSF) 411.0.1;
- le règlement d'exécution du 16 décembre 1986 de la loi scolaire (abrégé RLS) RSF 411.0.11;
- le règlement scolaire de la Commune de Grolley du 18 février 2002.

A noter que la loi (LS) et le règlement d'exécution (RLS) cantonaux peuvent être consultés sur le site du Service de Législation de l'Etat de Fribourg (à l'adresse <http://www.fr.ch/ofl>) ou commandés auprès de la Chancellerie de l'Etat (téléphone 026 305 10 83).

Pour le règlement scolaire de Grolley, les personnes intéressées peuvent le consulter et le télécharger sur le site Internet (www.grolley.ch/Administration/législation) ou prendre contact avec l'administration communale



ACTIVITES CREATRICES MANUELLES (ACM)

Pour les activités créatrices manuelles, votre enfant aura besoin d'un tablier pour protéger ses vêtements. Une chemise usagée de papa fera très bien l'affaire, en lui apportant toutefois quelques petites modifications, telles que: coupure des manches en dessus de l'ouverture du poignet et faire un ourlet de 2 cm pour y passer un élastique pour resserrer légèrement le bas des manches. Vous pouvez également couper le col de la chemise, tout en laissant le pied de col.

Votre enfant utilisera aussi une bonne paire de ciseaux de grandeur moyenne, de 14 à 16 cm environ, et un bâton de colle ainsi que de la colle blanche universelle.

Veillez s.v.p. apposer une étiquette avec le nom et le prénom de votre enfant sur ce petit matériel.

PISCINE

Les cours de natation à la piscine de Courtepin sont réservés aux enfants de l'école enfantine, de la 1P à la 6P, le jeudi matin de 9h00 – 11h00. Par mesure d'hygiène, le port du short de bain est interdit.

CAMP D'ETE

Du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet 2010, les écoliers des classes 3P/4P/5P/6P participeront à un camp multi-sport à Fiesch (VS). Vous serez informés en temps voulu par les enseignants concernés.



SPORTS ET LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES

GYMNASTIQUE FSG Gym Sports Grolley

Parents/enfants:	enfants dès 3 ans Mardi de 10h00 à 11h00
Gym infantine:	pour garçons et filles de 5 à 6 ans Lundi de 15h45 à 17h00
Groupe Jeunes gymnastes 1:	pour garçons et filles de 7 à 11 ans Vendredi de 16h30 à 18h00
Groupe Jeunes gymnastes 2:	pour garçons et filles de 12 à 16 ans Vendredi de 18h00 à 19h30
Renseignements:	M. Pierre Guignard ☎ 026 475.15.58 Site internet: www.fsg-grolley.ch

FOOTBALL-CLUB GROLLEY

Ecole de football dès 7 ans.

Ensuite Juniors F, E, D jusqu'à 12 ans. Dès 13 ans, juniors C.

1 ou 2 entraînements par semaine (fixés d'entente avec l'entraîneur).

Renseignements

Claude Gavillet

☎ 026.475.20.58

TENNIS CLUB GROLLEY

Cours écoliers et juniors début de la saison fin avril :

Tous les jeudis:

classe «Bambini» de 5 à 8 ans, initiation au tennis (pas besoin d'être membre du club), été sur le court de Grolley , en hiver, en halle de gym

Tous les mercredis après-midi et début de soirée, lundi, mardi, vendredi en fin d'après-midi:

cours juniors (membre du club), été et automne aux courts, en hiver en halle à Grolley ou proche de Fribourg. Début de la saison en avril.

Renseignements:

Christine Demont 079/712.31.59

Site Internet: <http://www.tcgrolley.ch>

MUSIQUE

Dans le cadre de la société de musique, les personnes intéressées peuvent suivre des cours de solfège, de piano, initiation à la musique (flûte douce), instruments de cuivre et percussion

Renseignements: M. Bernard Jaquet ☎ 079 413 49 03
M. Mario Jaquet ☎ 079 438 25 56

CHŒUR D'ENFANTS « LES TOURNESOLS »

Tu aimes chanter ? Tu as envie de partager ta passion dans une ambiance sympa ? Alors rejoins le chœur d'enfants « Les Tournesols ».

Des informations plus précises seront disponibles à la rentrée scolaire.

Renseignements: Mme Estelle Chassot directrice ☎ 079 750 94 65
Ou Mme Nicole Martin ☎ 026 475 19 92

GROUPEMENT DES SCOUTS

Groupe des Louveteaux: pour les garçons de 7 à 11 ans
Groupe des Lutins: pour les filles de 7 à 11 ans
Réunions: tous les 15 jours, le samedi matin de 09.00 à 11.30 h à l'abri PC, sous l'édilité.

Groupe des Eclaireurs: pour les garçons dès 12 ans
Groupe des Eclaireuses: pour les filles dès 12 ans
Réunion: tous les 15 jours, le samedi matin de 09.00 à 11.30 h à l'abri PC, sous l'édilité.

Monitrices et moniteurs dès la sortie du cycle d'orientation

Renseignements et inscriptions:

Bengiamin Barblan, Les Biolettes 9, 1772 Grolley, ☎ 026 475 34 07
natel 079 587 44 42

PSYCHOLOGIE, LOGOPEDIE, PSYCHOMOTRICITE

L'école de Grolley est dotée d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité.

Si vous estimez que votre enfant manifeste des troubles (prononciation, régulation tonique, maladresse, difficulté à se situer dans le temps, instabilité, troubles de graphisme, retard de développement psychomoteur, etc.), prenez contact avec l'enseignant concerné.

ELÈVES EN SITUATION D'ECHEC SCOLAIRE

Lorsqu'un maître ou une maîtresse voit qu'un de ses élèves pourrait se trouver en situation d'échec à la fin de l'année scolaire en cours, **d'entente avec les parents**, une «*Fiche de signalement*» est adressée à l'inspecteur permettant d'analyser les besoins propres à cet enfant en vue de lui proposer la ou les mesures d'aide les plus appropriées.

Mesures d'aide possibles:

Cours d'appui

Quelques heures/semaine pour mieux maîtriser des concepts, des savoir-faire fondamentaux dans les branches principales du programme pour:

- les élèves qui redoublent,
- les élèves intégrés ne bénéficiant plus de cours de langue,
- les élèves présentant des lacunes importantes dans un apprentissage,
- les élèves devant rattraper un retard scolaire (déménagement longue maladie)

Cours de langue / classe de langue

Quelques heures/semaine ou une classe spécifique pour les élèves allophones en vue d'acquérir les bases orales et écrites de la langue française pour:

- les élèves arrivant de pays étrangers ou de régions linguistiques où l'on ne parle pas le français,
- les élèves ayant déjà suivi des cours de langue mais dont la prise en charge doit être poursuivie.

MCDI (maître de classe de développement itinérant)

Quelques heures/semaine pour les enfants dont les difficultés scolaires pourraient les amener à un placement en classe de développement pour:

- les enfants répétant qui se retrouvent en situation d'échec scolaire,
- les enfants qui présentent des troubles de comportement et d'adaptation,
- les enfants qui ne peuvent fréquenter une classe de développement parce qu'ils sont trop jeunes ou parce que l'éloignement est trop important,
- les enfants qui réintègrent une classe primaire,
- les enfants de l'école infantine qui n'ont pas encore le profil scolaire souhaité pour entrer en école primaire,
- les enfants qui arrivent d'un autre canton et qui sont annoncés "à risques",
- les enfants qui rencontrent des difficultés spécifiques en cours d'année scolaire.

Concept d'intégration

- jusqu'à six heures/semaine pour des enfants souffrant d'un handicap psychique et-ou physique. Plutôt que d'être dirigés d'emblée vers la classe spéciale d'une institution, ils peuvent bénéficier d'un appui soutenu, dispensé par un enseignant spécialisé, visant à assurer leur développement cognitif et social dans les mêmes conditions que leurs camarades.

Classe de développement

Classe spécifique pour les élèves connaissant des difficultés scolaires importantes nécessitant un encadrement pédagogique différencié voire individualisé pour:

- les enfants qui risquent de devoir répéter une seconde fois une classe,
- les enfants qui ne peuvent suivre une classe primaire régulière, mais pour qui une classe spéciale ne se justifie pas,
- les élèves qui ont besoin, momentanément d'un soutien accru leur permettant de résoudre certaines difficultés aiguës avant de réintégrer une classe régulière.

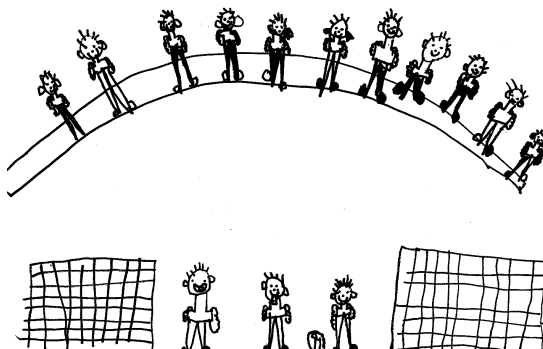
INFORMATION SEXUELLE

L'éducation est une tâche importante qui demande beaucoup d'attention, à plus forte raison en ce qui concerne la sexualité.

Les enfants sont souvent interpellés par des informations qu'ils reçoivent sans toujours comprendre ce qu'ils voient ou entendent. Il s'agit alors de leur apporter des réponses simples et claires.

Pour vous aider dans cette tâche, nous avons fait appel au planning familial et information sexuelle, R. Grand-Fontaine 50, Fribourg (☎ 026 305.29.55). La présence d'une personne extérieure, spécialement formée à cette tâche, permet de créer un climat favorable à une discussion sur la sexualité.

Les enfants de l'école enfantine/ 2P/ 4P et de 6 P suivront ces cours. Dans un premier temps, les parents seront invités à une séance d'information à laquelle nous vous recommandons vivement de participer. Les enfants suivront ensuite deux séances où les thèmes importants de la sexualité, en rapport à leur âge, seront abordés.



MEDECIN SCOLAIRE

Chaque année a lieu la visite du médecin scolaire en 5P. Celle-ci est assurée par M. le Dr Hugues Mottaz ☎ 026 475.34.22.

Cette visite comporte:

- le *contrôle général*
- le *contrôle de la vue*
- le *contrôle de l'audition*
- le *rappel du vaccin Diphtérie-Tétanos-Polio*

Pour les parents des enfants en classe enfantine, des directives seront envoyées par l'administration communale.

DENTISTE SCOLAIRE

Le service dentaire est un service de l'Etat à disposition de tous les enfants en âge de scolarité. Son but est de promouvoir une saine hygiène dentaire et de lutter efficacement contre la carie, les affections parodontales et les malformations bucco-dentaires.

Pour mener à bien ses différentes tâches, le SDS est scindé en 3 sections.

La prophylaxie

Chaque classe est visitée au moins une fois par année. Une éducatrice en hygiène dentaire enseigne aux enfants la manière, tant pratique que théorique, sur l'art d'observer une saine hygiène dentaire.

La clinique dentaire

Chaque année, la clinique dentaire dessert le village. Le médecin-dentiste scolaire examine la dentition et les gencives des enfants. Le montant du contrôle de Fr. 30.50 est à la charge des parents. Cependant, le Conseil communal de Grolley a pris la décision de payer ce contrôle, qui reste obligatoire. Les parents sont tenus de faire exécuter les traitements indiqués par le médecin-dentiste scolaire, en recourant soit à celui-ci, soit à un médecin-dentiste de leur choix. Il est utile de préciser que le SDS pratique à un tarif préférentiel et que la commune subventionne, selon le règlement communal en vigueur, les soins dispensés par le SDS.

Traitements orthodontiques

Les enfants souffrants de malformations dento-faciales ont la possibilité d'être soignés à un tarif avantageux à la clinique orthodontique scolaire, spécialisée dans ce genre de traitement.

Celle-ci est sise au Bd de Pérolles 23 à Fribourg ☎ 026 305.98.00

Pour tous renseignements: Service dentaire scolaire ☎ 026 305.98.02

RECREATION ET ALIMENTATION

Les pauses ont lieu de 9.45 à 10.00 heures. La consommation d'une denrée riche en hydrates de carbone permettra à l'enfant de garder toute sa concentration pour le reste de la matinée. Du pain ou un bâton de céréales complètes, un fruit ou une boisson (lait ou jus de fruits), seront la nourriture idéale.

Utilisez s.v.p. des emballages réutilisables pour les boissons (gourde, bouteilles PET, etc.).

La meilleure médecine préventive pour votre enfant est une alimentation variée et équilibrée, ni trop sucrée, ni trop salée et ni trop grasse.

ECOLE MATERNELLE

Votre enfant est âgé de 3 ou 4 ans. Il recherche la compagnie des autres enfants de son âge. Il prend plaisir à observer, bricoler, chanter, mimer, écouter des histoires. Vous désirez qu'il apprenne la vie en groupe, qu'il développe sa créativité, affine ses perceptions.

L'école maternelle "La Montgolfière" accueille les enfants un an avant leur entrée à l'école enfantine.

Reprise: **semaine du 1^{er} septembre 2009**

Pour tous renseignements,

s'adresser à Mme Florence Mertenat, directrice

☎ 026/ 665.01.32



BIBLIOTHEQUE

Jailu Deslivres a le plaisir d'accueillir dans les locaux de l'école, les enfants du village. Depuis 1987, date de sa création, les livres de qualité ne cessent d'augmenter. Le choix actuel est de plus de 4000 livres, des documentaires, romans albums et contes, sans oublier l'espace BD et CD rom.



La mise à disposition des livres est gratuite.

La bibliothèque est ouverte

le mardi et vendredi de 15.30 à 17.30 h.

le jeudi de 15.30 à 16.30 h.

Les bibliothécaires accueillent et conseillent vos enfants.

Le règlement de la bibliothèque prévoit Fr. 2. — de frais de rappel si la date de du retour des livres est dépassée.

INSTRUCTION RELIGIEUSE CATHOLIQUE

La catéchèse dans les classes de 1P à 6P est enseignée par des parents catéchistes ou par des permanents en pastorale.

Année scolaire 2009-2010

1 P: Mme Valérie Brülhart

2 P: Mme Nicole Gogniat

3 P: Mme Sophie Pariset

4 P: Mme Anne-Catherine Mooser

5 P: Mme Jacqueline Kocher

6 P: Mme Chantal Philipona

Les enfants fréquentant l'école infantine et maternelle sont conviés à participer aux célébrations de l'éveil à la foi à raison de 3 à 4 fois par année. Les invitations à ces célébrations leur parviendront en temps voulu.

Pour toute question, vous pouvez appeler la cure de Grolley, 026 475.12.34 ou par courriel : jacques.rime@bluemail.ch

ACTIVITÉS CULTURELLES

Différentes activités culturelles sont proposées aux enfants durant une année scolaire. Ces activités sont organisées soit par les maîtres en fonction des différents thèmes travaillés durant l'année, soit par la commission scolaire.

Pour des raisons d'organisation, il est possible que nous sollicitons l'aide de quelques parents afin de véhiculer les enfants lors de déplacements en dehors de Grolley.

ACTIVITES CULTURELLES EXTRA-SCOLAIRES

Des activités extra-scolaires sont organisées par la commission culturelle de Grolley

Cours	Responsable	Jour et heure	Lieu	Remarques
Danse	Mme M. Perriard 026/322.78.30	Vendredi dès 15h45	Salle de musique	Dès la mater- nelle (4-5 ans)
Théâtre	M. Jean Winiger 076/364.50.62	Mardi dès 16h00	Salle de musique	Dès 7 ans
Poterie	Mme Mireille Cuendet 026/401.35.10	Mercredi dès 13h30	Bâtiment protection civile	Dès 6 ans Par module de 4 mercredi
Dessin Peinture	Mr. Faik Morina 026/470.20.01	Mercredi de 17h à 19h.	Rte de la Croix 1	Dès 10 ans

Responsable: Mme Jacqueline Jungo ☎ 026 475.24.65

Site internet: <http://www.grolley.ch/fr/education/formationcontinue/>

EDUCATION ROUTIÈRE

Les enfants apprennent beaucoup en imitant l'adulte, c'est-à-dire les parents.

Par conséquent:

- faites le chemin de l'école avec l'enfant, montrez-lui comment il doit se comporter, cela tranquillement, sans précipitation, ne le grondez pas;
- avant de traverser la chaussée, toujours s'arrêter, regarder, écouter, puis traverser sans courir;
- souvenez-vous qu'à cause de sa petite taille, l'enfant n'a pas notre visibilité, qu'il ne sait pas évaluer les distances ni la vitesse des véhicules et qu'il a des difficultés à localiser les bruits;
- si vous allez conduire ou chercher votre enfant à l'école à pied, ne l'attendez pas de l'autre côté du trottoir; en effet, tout à la joie de vous revoir, il traversera la route en courant.
- si vous conduisez votre enfant à l'école, veuillez vous parquer dans les nombreuses places mises à votre disposition afin que votre enfant puisse quitter ou entrer dans votre véhicule en toute sécurité.

Comme vous avez pu le constater, pour renforcer la sécurité de nos enfants, des parents ont été formés pour seconder les patrouilleurs. Nous les en remercions infiniment.

Que celles et ceux qui seraient intéressés par cette activité bénévole mais utile à la communauté, prennent contact avec:

M. Pierre Joye ☎ 026 660.21.37 ou

M. Pierre-André Magnin ☎ 026 475.53.35

Horaires des patrouilleurs scolaires

Le lundi, jeudi et vendredi matin

de 07h40 à 07h55

de 11h20 à 11h35

Tous les après-midi

de 13h00 à 13h25

de 15h45 à 16h00

Voir et être vu: se protéger en portant du matériel rétro réfléchissant

L'enfant de l'école enfantine reçoit un triangle orange qu'il est tenu de porter régulièrement.

Les 1 et 2P reçoivent des feuilles explicatives et des autocollants rétro réfléchissants pour leurs sacs d'école.

Les élèves de 4 et 5P reçoivent des catadioptrés rétro réfléchissants à fixer aux roues des vélos.

Plusieurs cours, organisés par la gendarmerie cantonale, sont dispensés dans les différents degrés primaires durant l'année scolaire.

IMPORTANT: ce sont les parents qui donnent à l'enfant la permission de circuler à vélo. **Age conseillé par la Police de la circulation: 10 ans (4 P).**

HALL DE L'ÉCOLE

Nous vous prions de **ne pas utiliser le hall de l'école comme «salle d'attente»** lors de la sortie des classes. A l'intérieur de l'école, les enseignants font un grand travail d'apprentissage de l'autonomie et celui-ci va jusqu'à la sortie du bâtiment. Accueillez vos enfants sous le préau de l'école qui vous protège aussi en cas d'intempéries.

TOMBOLA

Une tombola pour le camp vert aura lieu durant la période des fêtes de fin d'année. Nous vous remercions d'avance du bon accueil que vous lui réserverez.

DIVERS

Le matériel scolaire (livres, dictionnaire,...) est prêté à vos enfants. Chacun en prendra soin. En cas de détérioration excessive due à l'enfant, des frais seront perçus auprès de l'élève fautif pour remplacer ce matériel.



DEVOIRS SURVEILLÉS

Pour la prochaine année scolaire 2009-2010, nous n'avons, pour l'instant, pas pu mettre sur pied un service de devoirs surveillés. A ce propos, nous tenons à rappeler les points suivants:

- En principe, l'enfant doit être capable d'effectuer ses devoirs seul. Les maîtres en tiennent compte dans la détermination des tâches.
- Seul un contrôle des devoirs effectués par les parents ou un adulte est souhaité.
- Il est possible de trouver un arrangement autonome avec un voisin pour créer un tandem sous la surveillance d'un seul adulte ; cette solution est déjà souvent appliquée.
- Il ne faut pas confondre «devoirs surveillés» et «appui scolaire» ; en effet, si l'enfant doit bénéficier d'un appui pédagogique, ce dernier doit être prescrit par l'inspecteur scolaire.

APPEL

La commission scolaire recherche une/des personne/s intéressée/s par une surveillance pour un groupe d'élèves (uniquement contrôler si les devoirs sont faits et assurer la discipline) ; une salle de classe pourrait être disponible après l'école, l'après-midi. Les modalités, les inscriptions et le financement seront discutés avec la/les personnes intéressées, ceci sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

S'adresser à Claude-Michel Nein, Fin du Chêne 7, 1772 Grolley
Tél. priv. 026 475.43.12.

Délai: 24 août 2009

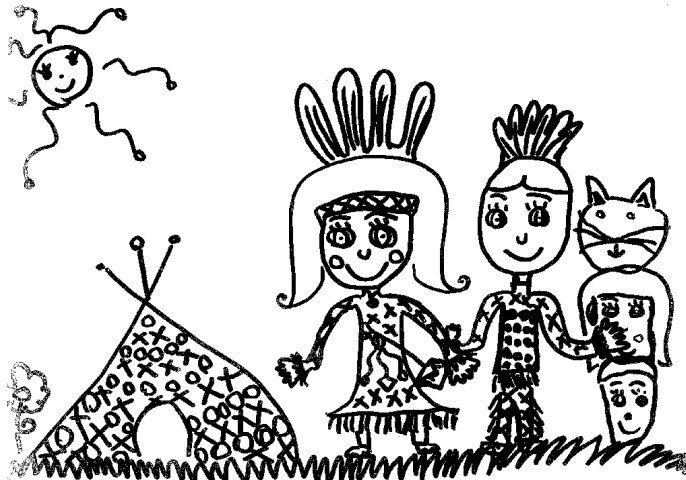


(cole des Parents

du canton de Fribourg

L'"Ecole des Parents" du canton de Fribourg organise tout au long de l'année des cours, des conférences, des groupes de rencontres entre parents et également des activités parents-enfants. L'objectif est d'aider les parents dans leurs apprentissages quotidiens et d'apporter un enrichissement au sujet des questions éducatives et relationnelles. Cette association est ouverte à tous les parents et elle n'a pas de but lucratif.

Depuis 1996, cette association édite à la rentrée scolaire une brochure à l'attention des parents présentant l'offre de cours et activités pour l'année à venir. Nous vous recommandons vivement de vous y intéresser. Cette brochure peut être obtenue auprès de la maîtresse ou du maître de votre enfant.



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES COURS
FACULTATIFS D'ALLEMAND**
(uniquement pour les enfants de l'école primaire)
INSCRIPTION NECESSAIRE CHAQUE ANNEE

Notre enfant est motivé à suivre les cours facultatifs d'allemand durant l'année scolaire 2008-2009. Nous prenons acte que le coût sera déterminé en fonction du nombre d'élèves inscrits et des classes qui pourront être formées. Le coût devrait se situer entre 180.-- et 250.-- par semestre, ainsi qu'une participation modique pour le matériel didactique. Le prix définitif vous sera communiqué avant le début des cours.

Enseignante: Mme Waltraud Arrigo, Rue de l'Hôpital 27, 1700 Fribourg
(026 321 26 65)

NOM:

PRENOM:

CLASSE:

FILIATION:

ADRESSE EXACTE:

NO TELEPHONE:

DATE:

SIGNATURE DES PARENTS:

Ce formulaire d'inscription doit être retourné **jusqu'au 4 septembre 2009** à Mme Waltraud Arrigo. La répartition des classes et les horaires définitifs (lundi dès 16h00, mardi dès 16h00 et mercredi dès 11h00) vous seront communiqués dans les meilleurs délais afin de commencer rapidement les cours au début septembre. **Mme Waltraud Arrigo (026 321 26 65) se tient à votre disposition pour tout complément d'informations. Elle s'occupera également directement de la facturation.**

